



Notre réf.: 21964/2024/I/ONM/MQC/VAI-29&10

24 janvier 2025

Annexe: 1

Objet: Nouvelle invitation à soumettre des candidatures
pour les prix Vilho Väisälä (2024)Suite à donner: Envoyer les candidatures à la Secrétaire générale d'ici au **10 mars 2025**

Madame, Monsieur,

Je me réfère à nos lettres du 25 septembre 2023 (réf.: 20651/2023/I/ONM/MQC/VAI-29&10) et du 24 décembre 2024 (réf.: 03825/2024/I/ONM/MQC/VAI-29&10), par lesquelles nous vous invitons à soumettre des candidatures pour les prix Vilho Väisälä (2024).

Je rappelle également que, à sa soixante-dix-huitième session, le Conseil exécutif a décidé de ne pas décerner le prix en 2024 et a demandé au Secrétariat de l'OMM de publier une nouvelle invitation à soumettre des candidatures pour les deux prix Vilho Väisälä afin qu'il examine les candidatures reçues (articles publiés en 2022 et 2023) à l'occasion de sa soixante-dix-neuvième session, laquelle se tient en juin de cette année.

Comme cela est indiqué dans nos précédentes lettres, à sa **trente-septième session**, le Conseil exécutif a institué le prix Vilho Väisälä destiné à récompenser des travaux de recherche exceptionnels dans le domaine des instruments et des méthodes d'observation météorologiques. À sa **cinquante-sixième session**, un second prix Vilho Väisälä a été créé pour couronner des travaux relatifs à la mise au point et à l'utilisation d'instruments et de méthodes d'observation dans les pays en développement. Les deux prix sont décernés à l'occasion de la Conférence technique sur les instruments et les méthodes d'observation météorologique et environnementale ainsi que d'une exposition d'instruments, que l'OMM organise tous les deux ans, et une récompense en espèces de 10 000 dollars É.-U. est remise au(x) lauréat(s) de chacun des prix.

Le Conseil exécutif est convenu que la prochaine sélection de lauréat(e)s se ferait lors de sa soixante-dix-neuvième session, conformément aux directives fixées, qui définissent notamment les critères d'attribution des prix et les modalités de présentation des candidatures. Nous joignons à la présente, à toutes fins utiles, le texte des directives visées. Veuillez noter que seuls les **articles publiés en 2022 et 2023** sont recevables. Ceux-ci doivent concorder avec l'objectif des prix, et donc être axés sur les instruments et les méthodes d'observation. Les Membres qui ont déjà soumis des candidatures voudront bien noter que celles-ci ont été prises en compte et que des candidatures supplémentaires ne peuvent être soumises que dans la limite du nombre indiqué dans les directives.

À cet égard, j'ai le plaisir de vous informer que le délai de dépôt des candidatures est prorogé et je vous invite à soumettre des candidatures distinctes pour:

- a) Le vingt-neuvième prix Vilho Väisälä couronnant des travaux de recherche exceptionnels dans le domaine des instruments et des méthodes d'observation (2024);

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie

- b) Le dixième prix Vilho Väisälä couronnant un travail relatif à la mise au point et à l'utilisation d'instruments et de méthodes d'observation dans les pays en développement (2024).

Les candidatures sont à remettre dès que possible et au plus tard le **10 mars 2025**.

Enfin, je tiens à souligner que, à sa soixante-dix-huitième session, le Conseil exécutif a insisté sur la nécessité de promouvoir davantage les prix, y compris au plan national et régional. Je compte sur votre soutien pour diffuser largement la présente invitation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Ko Barrett
pour la Secrétaire générale

(Annexe de la décision 14 (EC-72))**DIRECTIVES POUR L'ATTRIBUTION DES PRIX VILHO VÄISÄLÄ**

Ref.: 21964/2024.15 I/ONM

1. Prix Vilho Väisälä couronnant des travaux de recherche exceptionnels dans le domaine des instruments et des méthodes d'observation**Objet**

L'objet de ce prix est d'encourager des travaux de recherche dans le domaine des instruments et des méthodes d'observation et de stimuler l'intérêt pour ces recherches à l'appui des programmes de l'OMM.

Critères applicables

Le prix doit couronner un mémoire exceptionnel paru dans une revue scientifique ou le résumé d'une thèse de doctorat soutenue avec succès. Les critères à retenir sont:

- a) L'importance du sujet traité;
- b) L'originalité des idées et des méthodes présentées;
- c) Son utilité pour les programmes de l'OMM.

2. Prix Vilho Väisälä couronnant un travail relatif à la mise au point et à l'utilisation d'instruments et de méthodes d'observation dans des pays en développement**Objet**

L'objet de ce prix est d'encourager et de stimuler le développement des capacités dans le domaine des instruments et des méthodes d'observation à l'appui du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS) dans des pays en développement.

Critères applicables

Le prix doit couronner un mémoire exceptionnel paru dans une revue scientifique ou un important rapport technique, un compte rendu de projet ou le résumé d'une thèse de doctorat ou d'un mémoire de maîtrise soutenu avec succès. Les critères à retenir sont:

- a) L'importance de la contribution apportée à la stabilité et à la fiabilité à long terme des observations météorologiques et des observations environnementales connexes effectuées dans des pays en développement;
- b) La pertinence de ce travail pour les systèmes d'observation des pays en développement;
- c) Son utilité pour les programmes et les principaux domaines prioritaires de l'OMM, ainsi que son incidence sur ceux-ci.

3. Présentation des candidatures

- a) Les représentants permanents des Membres de l'OMM sont invités à soumettre au Secrétaire général un maximum de deux candidatures accompagnées chacune des mémoires ou rapports correspondants, qui doivent avoir été publiés dans les 24 mois précédant l'année où le prix est attribué et ne pas avoir déjà été couronnés par un prix international; le titre du prix pour lequel chaque candidature est présentée doit être indiqué;
- b) Les mémoires ou rapports afférents à chaque candidature doivent être fournis sous forme électronique et dans une langue de travail de l'OMM (texte original ou traduction). Les déposants sont vivement encouragés à fournir ces mémoires ou rapports en anglais, mais si tel ne peut être le cas, ils doivent également déposer un précis exhaustif en anglais pour faciliter l'évaluation du dossier.

4. Sélection

- a) Le président du Comité permanent des mesures, des instruments et de la traçabilité (SC-MINT) relevant de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information (INFCOM), après avoir consulté le président de l'INFCOM, invite trois éminents spécialistes des instruments et des méthodes d'observation à faire partie du jury pour les deux prix;
- b) Pour chaque prix, chacun des membres du jury alloue à chaque mémoire une note comprise entre 0 (note la plus basse) et 5 (note la plus haute) et communique au Secrétaire général la note ainsi attribuée. Il se base pour ce faire sur les trois critères définis aux points 1 et 2 ci-dessus, la même importance étant accordée à chacun d'entre eux;
- c) Pour chaque prix, le choix final du ou des lauréats est fixé par le Comité de sélection établi à cette fin par le Conseil exécutif pour une période de quatre ans. Le Comité est composé de trois membres ainsi que du président de l'INFCOM en sa qualité de membre de droit;
- d) Le Comité de sélection du Conseil exécutif peut ne pas recommander l'attribution d'un prix si aucun des mémoires ou rapports présentés n'est d'une qualité satisfaisante.

5. Nature des prix

Chaque prix comprend un diplôme, une médaille et une récompense en espèces d'un montant de 10 000 dollars des États-Unis, somme que peuvent se partager les co-auteurs d'un mémoire. Les prix sont attribués tous les deux ans.

6. Cérémonie de remise de prix

La cérémonie de remise des prix a lieu en principe lors de la Conférence technique de l'OMM sur les instruments et les méthodes d'observation météorologique et environnementale qui est organisée conjointement avec l'exposition d'instruments, équipements et services ayant trait à la météorologie et à la surveillance de l'environnement.
